

MODALITES D'EXAMENS

Diplômes du Ministère de l'Education nationale :

Selon les diplômes (CAP, MC, BP, Bac Pro, BTS) et les métiers préparés, les modalités certificatives de l'Education nationale peuvent être :

- Epreuves ponctuelles : le rectorat convoque l'apprenti en fin de formation pour l'évaluation de chaque épreuve au référentiel (cf. Référentiel de l'examen)
- Epreuves en Contrôle en Cours de Formation (CCF) : le formateur convoque l'apprenti, quand il juge qu'il est prêt, pour l'évaluation CCF en cours d'année (principalement en dernière année de formation). Cette évaluation est sous le contrôle de l'inspecteur académique du rectorat.
- Epreuves Mix Ponctuelles-CCF

Diplômes de CERTIF PRO (Association paritaire au service des socles de compétences) :

- Certificat CléA : épreuves ponctuelles individualisées
- Certificat CléA Numérique : épreuves ponctuelles individualisées

Diplômes du Ministère du Travail & Emploi :

- Titre Professionnel (TP de niveau 3) : épreuves ponctuelles en fin de formation
- Titre Professionnel (TP de niveau 4) : épreuves ponctuelles en fin de formation

Diplômes du CFA enregistrés à France Compétences au RNCP :

- Sellier Maroquinier d'Art (SMA niveau 3) : épreuves ponctuelles en fin de formation
- Fabricant Métier d'Art (FMA niveau 4) : épreuves ponctuelles en fin de formation

Diplôme de l'Observatoire de la Métallurgie :

- Certificat de Qualification Professionnelle de la Métallurgie (CQPM) : épreuves ponctuelles en fin de formation

Diplôme de la Conférence des Grandes Ecoles (CGE) :

- Mastère Spécialisé (MS niveau 7) : épreuves ponctuelles en fin de formation